



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3437**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2012 - Attribution d'une subvention à la Commune de Neuville sur Saône - Approbation
d'une convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien,
MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme
Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue
(pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M.
Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3437**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution d'une subvention à la Commune de Neuville sur Saône - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est un enjeu prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) approuvé par le Conseil de communauté, et de la convention locale de Neuville sur Saône pour les quartiers de catégorie 2 (la Source et l'Echo) et les quartiers labellisés. La GSUP constitue une réponse concertée et partagée en matière d'aménagement, de requalification des quartiers et d'implication des habitants autour de 4 axes fédérateurs :

- améliorer la gestion de proximité et le cadre de vie sur les quartiers politique de la ville : parvenir à une meilleure réactivité dans la gestion des dysfonctionnements, compléter ou modifier par de petites interventions des aménagements réalisés et qui s'avèrent à l'usage non totalement satisfaisants et répondre à des demandes ponctuelles formulées notamment par les habitants,

- favoriser la participation et l'implication des habitants à la vie de leur quartier, notamment à l'amélioration de leur cadre de vie, aux diagnostics en marchant et aux projets d'aménagement tout en développant la dialogue entre les habitants et les institutionnels (bailleurs, pouvoirs publics),

- améliorer la gestion des espaces et des équipements ouverts au public (locaux communs, espaces publics et jardin partagé) et favoriser l'appropriation de ces lieux par les habitants,

- accompagner la rénovation de la résidence Rey Loras (Alliade habitat).

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2012, le coût global de la GSUP est estimé à 10 000 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon, à hauteur de 5 000 € nets de taxes au titre de la politique de la ville.

Le tableau récapitulatif des actions à mener en 2012, précisant l'objet du financement de la Communauté urbaine, le montant prévisionnel de chacune d'entre elles ainsi que la répartition entre les différents partenaires financiers, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Neuville sur Saône pour l'année 2012,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 5 000 € nets de taxes au profit de la Commune de Neuville sur Saône,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Neuville sur Saône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 341 - fonction 824 - opération n° 0P17O1970.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.